

SOLIGNAC - SIVOM

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : RELDEC261022 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/10/2022

Objet : RELEVÉ DE DÉCISION CS 26102022

Nature : Autres

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Date de télétransmission : 27/10/2022 Agent de transmission : Aude MUHLEBACH

Acte : 20221027120109744.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719205-20221026-RELDEC261022-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/10/2022

SIVOM SOLIGNAC-LE VIGEN

COMITE SYNDICAL

DU 26 OCTOBRE 2022

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du Moulin de Quatre de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes FERNANDES,

MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, RECORD, AUXEMERY, AUFORT, BONNET, POISON, BIASSE,

Nombre des membres du Comité Syndical			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
12	9	2	1

Procurations et excusés :

- Mme Maryvonne COMES donne pouvoir à M. Fabrice Record,
- M. Stéphane COLDEBOEUF donne pouvoir à M. Alexandre PORTHEAULT
- Mme Marylène RAMBERT est absente excusée

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jean-Michel AUFORT a été élu secrétaire de séance.

N°	Objet
2022DELSIV010	Décision modificative n°1 <u>délibération approuvée à l'unanimité</u>
2022DELSIV011	Convention avec La Préfecture : ACTES (dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité) <u>délibération approuvée à l'unanimité</u>
2022DELSIV012	Convention pour le contrôle des extincteurs et des BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité) <u>délibération approuvée à l'unanimité</u>
2022DELSIV013	Convention avec Profession Sport Limousin <u>délibération approuvée à l'unanimité</u>
2022DELSIV014	Skate-park : choix du terrain <u>délibération approuvée 10 voix pour, 1 voix contre (M. Fabrice RECORD)</u>

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traité, Monsieur le Président lève la séance à 20h.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Préfecture et la publication sur le site de la Ville de Solignac, le 27 octobre 2022.

Le Président du SIVOM de Solignac- Le Vigen,
Alexandre PORTHEAULT

